

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 26 MARS 2009**

**Délibération  
n° 2009.03.065**

**Convention relative à  
la participation de la  
ComAGA au  
fonctionnement de  
l'association d'aide  
aux handicapés,  
personnes isolées et  
âgées (AAHPIA)**

**LE VINGT SIX MARS DEUX MILLE NEUF à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 mars 2009**

**Secrétaire de séance** : Simon DEFORGE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Eric DANCHE, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS , Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Xavier Gaignerot, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL

**Ont donné pouvoir** :

Véronique DAVY à Rachid RAHMANI, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à François ELIE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

**Excusé(s)** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

Nicolas BALEYNAUD par Xavier Gaignerot, André BONICHON par Eric DANCHE, Fatiha BOURDAREAU par Nicolas DENIS, Françoise LAMANT par Gérard DESAPHY

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE /  
DÉPLACEMENT

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

**CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION DE LA COMAGA AU FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION D'AIDE AUX HANDICAPES, PERSONNES ISOLEES ET AGEES (AAHPIA)**

L'association d'aide aux handicapés, personnes isolées et âgées (AAHPIA) offre aux personnes à mobilité réduite un service adapté d'aide à leurs déplacements.

Ce service répond aux besoins des personnes ayant des difficultés à se déplacer temporairement ou durablement et qui ne peuvent pas toujours rejoindre les arrêts et emprunter facilement les transports en commun. Il assure les déplacements de porte à porte en priorité dans les communes de l'agglomération.

Cependant, il ne peut pas être intégré au service de transport urbain délégué par l'agglomération à la STGA dans la mesure où il s'agit d'un service de transport adapté auprès de ses adhérents, que le coût est décidé par l'association et que le service apporté combine transport et accompagnement des personnes.

Par conséquent, l'AAHPIA sollicite la ComAGA afin de participer au fonctionnement général de l'association. Cette participation était auparavant versée par la STGA avant renouvellement de la délégation de service public.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 66 000 € pour l'exercice 2009 versée en trois fois de la façon suivante :

- 16 000 € en mars 2009, versement anticipé autorisé par la délibération n° 7 du 5 février 2009,
- 25 000 € dès la signature de la convention,
- 25 000 € en septembre 2009.

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.**

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 25 février 2009,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le versement d'une participation complémentaire de 50 000 € à l'AAHPIA pour son fonctionnement général.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe transports en commun article 6574.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>01 avril 2009</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>01 avril 2009</b>